

## Chronique de documentation

G. P.

Volume 20, Number 3, 1952

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103237ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103237ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

HEC Montréal

### ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this review

P., G. (1952). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, 20(3), 108–116. <https://doi.org/10.7202/1103237ar>

## Chronique de documentation

par

G. P.

- 108 **Journal of the Chartered Insurance Institute**, vol. 49: 1952.  
Published by the Chartered Institute, at the Hall, 20 Aldermanbury, London, E.C.2.

Chaque année paraît dans le *Journal* des travaux présentés à la Chartered Insurance Institute: travaux intéressants, à des degrés divers suivant le conférencier et son sujet. Notons en particulier les titres suivants cette année: *Atomic energy and Insurance* (une étude de neutrons et de protons, mais sans relation particulière avec le titre), *the Fire Risks of Aircraft Factories*, *the Insurance Business in America*, *the British Insurance Association* et un article sur les assurances profits en Angleterre. Le livre contient aussi une étude bibliographique sous le titre: « A select List of current publications on insurance and allied subjects ».

Tous ces sujets sont traités de manière très différente des études qui paraissent, par exemple, dans le *Quarterly* de National Fire Protection Association aux Etats-Unis. On y sent un sens différent des choses, une culture qui néglige à dessein le détail pour s'occuper de l'ensemble. A ce point de vue, tout en n'ayant pas la clarté d'un texte français, la méthode s'apparente à celle que suivent les gens d'outre-Manche, au goût de la théorie près.

Dans *The Insurance Business in America*, M. Gordon D. McLean signale les différences qui existent entre la méthode de travail anglaise et américaine dans le domaine de

l'assurance. Voici celles qu'ils soulignent en particulier. Il les attribue à des divergences de tempérament et à l'étendue du territoire.

1° — La première, c'est le contrôle beaucoup plus étendu exercé sur les affaires d'assurance par le gouvernement des Etats-Unis. Il l'explique ainsi: « *In Britain competition between companies is no less keen than it is in America, but pioneer spirit is still very much alive in America and Americans are perhaps rather more aggressive in their competition than we are in Britain, where business traditions which have been built up over the years are, to a great extent, recognized by the majority of companies even in the face of stiff competition* ».

109

D'une part, en Angleterre, crainte des conséquences de ses actes, enseignée par des siècles de succès, mais aussi d'échecs cuisants. Et de l'autre, en Amérique, hardiesse du défricheur habitué à tout tenter, avec la conviction que tout peut réussir dans un pays où on ne doit rien se refuser si l'on veut atteindre au succès. Il y a beaucoup dans cette idée que présente M. McLean. C'est une curieuse situation que celle qui existe dans ce pays d'Amérique, où règne la liberté, où chacun peut accéder à la richesse à force de bras, où chacun peut jouer un rôle quelles que soient son origine et sa classe sociale, mais où l'Etat intervient constamment pour essayer de corriger les abus auxquels se livrent d'instinct les forces puissantes nées des concentrations de capitaux. L'assurance est un des domaines où les abus seraient les plus grands, sans qu'intervienne ce jeu de balancier que l'on constate en Angleterre. C'est cela que le législateur a voulu empêcher tant aux Etats-Unis qu'au Canada. Car dans notre pays l'influence américaine, à ce point de vue, a été beaucoup plus grande que l'anglaise.

2° — M. McLean signale également l'organisation de la

vente comme étant une différence très nette entre les deux pays. « It is no small problem to conduct a business over a territory as large as America . . . » écrit-il.

110

En Angleterre, un réseau de succursales assure l'expédition du travail, tandis qu'aux Etats-Unis, le pays est couvert d'une chaîne d'agences, qui évite des frais très lourds, mais qui rend le contrôle plus difficile, moins immédiat, plus lointain, malgré les instructions très précises qui sont données aux agents régionaux et généraux qui représentent la société et la lient officiellement.

A une situation différente sont apportées des solutions différentes d'un même problème.

3° — Une autre chose qui frappe l'Anglais aux Etats-Unis, c'est la concurrence très âpre entre compagnies par action et sociétés mutuelles. L'auteur aurait pu ajouter entre les premières et Lloyd's. Au Canada, par exemple, certains assureurs se refusent presque à servir de *Warranty Company* à Lloyd's, alors que chacun sait qu'en Angleterre ces mêmes assureurs sont réassurés par Lloyd's.

4° — Autre différence également, cette habitude qu'ont les assureurs américains d'émettre de nouvelles polices à l'échéance, alors qu'en Angleterre on a plutôt tendance à avoir des certificats de renouvellement; ce qui évite des frais considérables, mais a tendance à surcharger les polices d'avenants.

5° — Une dernière différence marquante, c'était jusqu'à il y a quelques années l'impossibilité pour la plupart des assureurs américains d'assurer contre l'incendie, les accidents et la responsabilité. C'est ainsi que pour garantir une même automobile, on devait avoir soit deux contrats, soit une même police portant le nom de deux assureurs. On contournait la difficulté en créant une société à côté, mais à quels frais supplémentaires . . . Dans plusieurs états, la situation est chan-

gée. On permet maintenant à une même société de traiter tous les genres d'assurances, comme en Angleterre et au Canada, où un même assureur peut faire face à tous les besoins de l'assuré, sans multiplier le nombre des compagnies inutilement. Tout est question de dépôt et de garantie.

**Dictionnaire du Feu**, par Albert Odillon, directeur de la Compagnie d'Assurances « La Suisse » et de l'École polytechnique d'assurances. Les éditions de l'*Argus*, 1951, 2 rue de Chateaudun. Paris 9e.

111

Voilà la deuxième édition d'un ouvrage dont nous avons fait ici le recensement il y a quelques années. Nous en avons dit beaucoup de bien. Au risque de nous répéter, signalons à nouveau que cet ouvrage de plus de mille pages peut rendre de grands services à ceux qui ont la curiosité de savoir ce qu'on pense ailleurs des problèmes que pose leur spécialité. Ouvrage de référence qui étudie le risque d'incendie au point de vue technique et les moyens de le prévenir individuellement ou collectivement. C'est l'équivalent au point de vue français de livres comme « Fire Inspection and Underwriting » de A. C. Dominge et W. O. Lincoln, ou de « Crosby-Fiske-Forster Handbook of Fire Protection », publié par la National Fire Protection Association. Il donne des détails précis :

1° — comme cette définition du mot « rubans » (p. 864).  
 « Fabrication: Dangers analogues aux tissages quoique plus réduits en raison de la nature du matériel employé (projection des navettes sans choc générateur d'étincelles) de la faible quantité de matière en travail et d'une production moins grande de poussières.

« Magasins de rubans: Les cylindres de cartons sur lesquels sont enroulés les rubans constituent un bon aliment au feu. Les rubans eux-mêmes sont plus ou moins combus-

tibles suivant la nature du textile. Ils sont facilement endommageables par l'eau et la fumée.

« Rubans de cardes: Se compose de plusieurs tissus de coton collés à la dissolution de caoutchouc et recouverts d'un feutre de laine pouvant être également collé à la dissolution. Fabrication présentant des dangers d'incendie.

112

« Rubans de machines à écrire: Dangers à la fabrication des encres (Voir ce mot) et à l'imprégnation à chaud ».

2° — comme aussi cette étude des planchers et des caractéristiques de chacun au point de vue construction et résistance à l'incendie qu'on trouve en page 808 et suivantes.

3° — sur les liquides inflammables: points d'éclair (p. 1009), conditions favorables à la combustion, suppression des causes de feu, lutte contre l'évaporation dans les réservoirs, lors des manipulations, contre la propagation du feu. Il donne aussi les prescriptions générales pour le dépôt des liquides inflammables (p. 675).

Le *Dictionnaire du Feu* reproduit également des textes de loi ou des décrets qui ont trait à l'installation de certains établissements destinées au public: théâtres, salles d'auditions, installations cinématographiques, installations foraines, grands magasins, installations électriques, établissements assujettis comme les usines, chantiers et ateliers (p. 437).

Ce serait un ouvrage extrêmement utile pour nous tous, si trop de choses malheureusement ne reflétaient une pratique qui n'est pas exactement la nôtre et si nous avions renoncé à ces poids et mesures qui ridiculiseraient tout autre groupe moins puissant et moins tenace que les Anglo-Saxons. Contentons-nous de recommander cet ouvrage à ceux qui ont l'esprit curieux et critique nécessaire.

Au point de vue vocabulaire, c'est une magnifique source de documentation.

**L'Annuaire du Canada, 1951.** Au Bureau fédéral de la Statistique, Ottawa. Prix: \$3.00.

Paru en 1952, l'Annuaire du Canada est une extraordinaire source de renseignements officiels. Comme nous le signalions, chaque année il nous apporte des chiffres, des faits, des graphiques, des statistiques de toute espèce. Il est actuellement un des instruments de travail les plus intéressants sur la vie économique au Canada.

113

L'*Annuaire* contient le chapitre ordinairement consacré aux assurances. Nous nous permettons de signaler à celui qui le rédige ce que nous considérons être une erreur. En page 1138 et suivantes, on traite d'assurance responsabilité. Comme on comprend dans cette rubrique, tout ce qui n'est pas assurance-incendie, vie ou maritime, l'appellation est inexacte. Les assurances crédit, tremblement de terre, faux, fraude, cautionnement, grêle, bétail, bris de glace ne sont pas des assurances de responsabilité, mais des assurances de choses. L'assurance de responsabilité implique un dommage causé au tiers et que l'auteur doit réparer. Nous ne voyons pas du tout comment des assurances crédit, tremblement de terre, cautionnement ou bris de glace peuvent entrer dans cette catégorie, puisqu'elles évoquent non une idée de réparation à un tiers, mais un dégât direct fait à la chose assurée ou une perte subie par l'assuré lui-même.

Nous nous permettons de suggérer au rédacteur de l'*Annuaire* de modifier le classement des assurances: 1° — soit en adoptant la triple classification ordinairement reconnue par les théoriciens de l'assurance, à savoir: les assurances de personnes, les assurances de choses et les assurances de responsabilité. Cela permettrait de faire entrer les diverses assurances, traitées au Canada, dans une classification reconnue; 2° — soit en gardant le classement actuel, à cause du précédent, mais en remplaçant le titre d'assurance-

responsabilité par *assurances diverses*, puisque *casualty* ou accidents n'est plus assez vaste pour comprendre toutes les assurances traitées au Canada et puisque *assurance de responsabilité* ne peut comprendre guère plus de cinq types d'assurances énumérées et, encore, en admettant la prépondérance de la garantie « responsabilité » dans l'assurance-automobile et aviation. Il nous semble que le Bureau de la Statistique qui cherche chaque année à augmenter son utilité et l'étendue de ses sources de documentation, devrait refaire certains de ces tableaux qui, comme celui que nous lui signalons, ne correspondent pas depuis longtemps à un état de choses.

On voudra bien prendre notre suggestion dans l'esprit où elle est faite, c'est-à-dire apporter notre faible contribution à une œuvre de documentation extrêmement intéressante.

**Les publications du Bureau des Statistiques de Québec.** Bureau des Statistiques de Québec, Québec.

Le Bureau des Statistiques de Québec vient de mettre au point une étude statistique des industries de la province. Il y a là une initiative dont il faut féliciter le ministère de qui relève le Bureau. Celui-ci nous avait habitué à recevoir chaque année l'*Annuaire Statistique*. Avec les quatre volumes consacrés à l'industrie dans notre province, il nous fournit matière à réflexion sur l'extraordinaire essor dans ce secteur depuis quelques années. Récemment, le *Financial Post* avait consacré un numéro spécial, très enthousiaste, à la Province de Québec. Le Bureau des Statistiques nous apporte d'autres précisions qui complètent l'étude du *Financial Post*, en attirant notre attention davantage sur le passé.

A signaler, une dernière étude du Bureau sur divers aspects statistiques de la province. Dans l'esprit du rédac-



teur, le rapport a pour objet de faire une rapide revue de l'initiative économique en 1951. La valeur de la production, y note-t-on, a augmenté d'un milliard cette année-là; « elle dépassera sept billions de dollars en 1952 ». Voilà une augmentation qui est due en partie à l'inflation, mais qui résulte, croyons-nous, de moyens de productions que la guerre et surtout l'après-guerre ont permis de mettre au point. Comme la province d'Ontario, Québec s'est forgé de magnifiques outils à l'occasion de circonstances extraordinaires, dont elle tire maintenant des résultats. C'est cela que la lecture de ces études statistiques permet de voir très nettement. Sans imaginer que, chaque année, le Bureau des Statistiques nous apportera des études aussi nombreuses, il faut espérer qu'il nous donne d'autres travaux de cette envergure. Peut-être un jour nous offrira-t-il le résultat de l'inventaire que d'autres services du Ministère du Commerce poursuivent tant dans le domaine des arts que dans le commerce et l'industrie. Que de renseignements, réunis par de consciencieuses équipes, dorment dans les cartons poussiéreux des bureaux !

115

**Des Assurances Maritimes**, par P. Chauveau, Edition des Jurisclasseurs. Service libraire, 25-27 Place Dauphine, Paris, 1er.

Etude technique fort bien faite qui, résume les textes de loi et la pratique de l'assurance-maritime en France. On aurait intérêt à lire ce texte, où l'auteur passe en revue chaque aspect du sujet, en serrant la pratique de très près et en employant une méthode de travail simple et précise.

**Garage Insurance.** Mutual Insurance Institute Correspondence Course. Booklet No. 29.

Nous avons dit déjà ce que nous pensons de l'initiative de la Lumbermen's Mutual Casualty Company of Illinois. Contentons-nous cette fois de signaler au lecteur cette vingt-

neuvième leçon d'un cours pratique destiné aux agents d'une puissante société américaine. Celle-ci laisse aux autres le soin de préconiser une méthode de travail. Elle applique la sienne.

**Histoire du Canada par les textes**, par Guy Frégault, Michel Brunet et Marcel Trudel, chez Fides, Montréal.

116

Excellente initiative que celle de ces trois historiens, qui ont réuni en un volume de bien mauvais papier, mais de présentation agréable, certains textes d'histoire du Canada. On y trouve des extraits de mémoires, de documents, de discours, de déclarations officielles, qui ont marqué une date dans l'histoire de notre pays. Certains chicaneront les compilateurs d'avoir choisi tel ou tel texte, d'en avoir négligé d'autres, d'avoir pris tel extrait et d'avoir écarté tel autre. Tel quel, le recueil est intéressant, même si parfois on sent le désir d'orienter l'opinion du lecteur dans un sens ou dans un autre. Il faut remercier les compilateurs qui ont réussi à mettre dans un volume relativement restreint des textes épars, divers, qui peuvent servir de jalons à ceux qui désirent trouver dans l'histoire autre chose que l'interprétation personnelle de l'historien.

De Jacques-Cartier à Maurice Duplessis, en passant par Talon, Frontenac, Bégon, Amherst, Mgr Briand, Papineau, Étienne Parent et Lafontaine, on revoit la pensée de ceux qui ont tenté de bâtir notre pays. Même si leurs initiatives n'ont pas toujours été fécondes, elles ont marqué une étape dans la grande œuvre.

Si nous avons à juger le livre, nous serions tentés d'écrire que c'est à la fois bien et élémentaire. Mais c'est peut-être cela qu'ont voulu les trois membres de l'équipe, qui sont descendus de leur chaire de professeur pour rencontrer le lecteur à mi-chemin.